



La légitimité de l'impôt dans la pensée économique

El-Houcine Yousfi

Etudiant chercheur en cycle de doctorat

Laboratoire d'études et de recherche juridiques, administratives et politiques

(LERJAP)

Faculté des sciences juridiques, économiques et sociales

Université Mohammed Premier Oujda

Zahreddine Taybi

Professeur de l'enseignement supérieur

Faculté des sciences juridiques, économiques et sociales

Université Mohammed Premier Oujda

Maroc

Résumé :

Dans la pensée économique, l'impôt est analysé comme un instrument central de financement de l'État et de régulation de l'économie. Les économistes classiques, notamment Adam Smith, voient l'impôt comme une contribution nécessaire au fonctionnement des fonctions régaliennes, à condition qu'il respecte des principes de justice, de certitude, de commodité et d'économie. Pour Ricardo, l'impôt influence la répartition des revenus entre salaires, profits et rentes, pouvant freiner l'accumulation du capital. Les néoclassiques s'intéressent davantage aux effets de l'impôt sur les comportements individuels, mettant en avant les distorsions qu'il peut engendrer sur l'offre de travail et l'investissement. La pensée keynésienne considère l'impôt comme un outil de politique budgétaire permettant de stabiliser l'activité économique et de redistribuer les revenus. Les approches contemporaines insistent sur l'équité fiscale, l'efficacité économique et le consentement à l'impôt comme condition de sa légitimité.

Mots clés: Théorie économique, courants économiques, légitimité fiscale, politique fiscale



Abstract:

In economic thought, taxation is examined as a fundamental instrument for financing the state and regulating economic activity. Classical economists, particularly Adam Smith, regard taxation as a necessary contribution to the performance of sovereign functions, provided it adheres to principles of equity, certainty, convenience, and efficiency. Ricardo emphasizes the impact of taxation on income distribution among wages, profits, and rents, noting its potential effect on capital accumulation. Neoclassical analysis focuses on the behavioral effects of taxation, highlighting the distortions it may generate in labor supply and investment. Keynesian economics considers taxation a fiscal policy instrument aimed at stabilizing economic activity and redistributing income. Contemporary approaches stress tax equity, economic efficiency, and consent to taxation as a key condition of its legitimacy.

Keywords: Economic Theory, Schools of Economic Thought, Tax Legitimacy, Fiscal Policy



Introduction

Dans le cadre de la relation entre les autorités fiscales et les divers partenaires, si personne ne met en cause la nécessité de la fiscalité, « la forme que celle-ci peut prendre diffère selon les valeurs et les logiques qui sous-tendent la conception de la vie collective »¹.

L'étude de ces différentes conceptions ne peut se faire qu'en se référant aux diverses théories de la pensée économique qui ont marqué les modèles adoptés face aux crises économiques qu'ont connu les sociétés. En effet, l'impôt occupe une place centrale dans ces théories en raison de son impact sur les politiques publiques, l'organisation économique et la justice sociale. Les différentes écoles de pensée économique ont apporté des interprétations et des modèles variés, mettant en lumière des enjeux clés liés à la collecte et à l'utilisation de l'impôt. Cette diversité dans l'appréhension de la légitimité de l'impôt trouve son fondement dans la diversité du rôle de la fiscalité dans la mise en œuvre des politiques budgétaires par les gouvernements qui épousent telle ou telle pensée.

La légitimité de l'impôt a été un sujet central dans la pensée économique, abordé par différentes écoles de pensée et courants idéologiques à travers l'histoire. Ce débat repose sur des questions fondamentales du fonctionnement de l'économie et concerne surtout les réactions face à l'impôt sur le plan social, l'efficacité économique, la liberté individuelle, et le rôle de l'État dans la société. Nous nous efforcerons d'apporter l'approche de quelques courants qui ont le plus marqué l'histoire de l'impôt et voir comment ces différents courants économiques ont-ils perçu et conceptualisé la fiscalité.

¹ Michel Bouvier, Marie-Christine Esclassan, Jean- Pierre Lassale, Finances publiques, L.G.D.J. 6ème éd. p.577.



I- La fiscalité dans les courants classiques

1- Les physiocrates

Cette école économique apparue en France au XVIII^e siècle, a développé une théorie fiscale originale centrée sur un impôt unique et universel. Son approche, ancrée dans une vision agricole de l'économie, a marqué les débats sur la fiscalité par son ambition de simplification et de justice économique. A cette époque la France était marquée par une fiscalité complexe et inégale, reposant sur des taxes multiples et souvent arbitraires. François Quesnay, médecin et économiste, a critiqué ce système qu'il jugeait inefficace et injuste. Dans son célèbre *Tableau Économique* (1758), il développe une vision où l'agriculture est la source exclusive de la richesse, posant ainsi les bases d'une réforme fiscale radicale. Un « ordre naturel » qui doit être respecté pour assurer la prospérité. Cette conception économique conduit les physiocrates à prôner une taxation unique sur le produit net agricole, considérant que seule la terre génère une richesse véritable².

L'idée centrale des physiocrates est celle d'un impôt unique, appelé « impôt territorial », qui serait prélevé directement sur les propriétaires terriens. Cet impôt, calculé en fonction du produit net de la terre, remplacerait les nombreuses taxes existantes. L'objectif était de simplifier le système fiscal tout en alignant la taxation sur les principes de justice et d'efficacité. Cette taxation permettrait de supprimer les charges pesant sur le commerce et l'industrie, stimulant ainsi la production et le commerce. « Les impôts doivent être proportionnés à la richesse réelle, qui est principalement générée par l'agriculture »³.

Les physiocrates considéraient que leur système d'impôt unique réalisait un idéal de justice fiscale. En imposant uniquement les propriétaires terriens, ils cherchaient à éviter que les classes laborieuses, déjà lourdement taxées, ne soient davantage pénalisées. Cette approche reflète une vision selon laquelle ceux qui bénéficient des ressources naturelles doivent contribuer davantage au financement des dépenses publiques.

Malgré sa cohérence théorique, la fiscalité des physiocrates a suscité des critiques importantes. La principale limite de leur approche réside dans la focalisation exclusive sur l'agriculture. Leur conception ignore la diversification croissante des économies modernes, où le commerce, l'industrie et les services jouent un rôle majeur dans la création de richesse.

Michel Bouvier, critique également la difficulté d'évaluer précisément le produit net agricole, ce qui pourrait engendrer des inégalités dans l'application de l'impôt⁴. Par ailleurs, la suppression

² Steiner, *Le Projet Physiocratique : Théorie de la Propriété et Lien Social*, *Revue Économique*, vol. 38, n° 6, 1987, pp. 1111-1115

³ *Encyclopédie ou Dictionnaire raisonné des sciences, des arts et des métiers*, t. 6, p. 230

⁴ Michel Bouvier, *Introduction au Droit Fiscal Général et à la Théorie de l'Impôt*, LGDJ, 14^e éd., 2020, pp. 237-240



des taxes sur le commerce et l'industrie aurait pu réduire les recettes fiscales nécessaires au financement des infrastructures publiques, comme l'explique Philippe Steiner ⁵.

Bien que leur théorie n'ait jamais été pleinement mise en œuvre, les idées des physiocrates ont influencé les débats fiscaux ultérieurs. Leur volonté de simplification et de justice fiscale reste pertinente, notamment dans les discussions modernes sur la réforme des systèmes fiscaux complexes. Ils ont également contribué à une meilleure compréhension du rôle central de l'agriculture dans l'économie, même si leur réductionnisme agricole soit aujourd'hui dépassé. Leur insistance sur la transparence et la proportionnalité fiscale continue d'inspirer des réflexions sur l'équité dans la taxation représente une tentative audacieuse de réforme basée sur la simplicité et la justice. Aujourd'hui encore, les principes de simplification et d'équité qu'ils ont défendus résonnent dans les débats sur la fiscalité contemporaine.

2- *Adam Smith et les principes fondateurs de la fiscalité*

Adam Smith, dans son ouvrage fondamental *Recherches sur la nature et les causes de la richesse des nations* (1776), a jeté les bases de la fiscalité moderne en proposant quatre principes fondamentaux. Ces « maximes fiscales » reflètent son approche libérale de l'économie, où l'impôt doit être conçu de manière à favoriser la croissance économique tout en respectant l'équité et la rationalité.

Le principe de l'équité

Selon Smith, la fiscalité doit être proportionnelle à la capacité contributive de chaque individu. Il formule ce principe ainsi : « Les sujets d'un État doivent contribuer au soutien du gouvernement autant que possible, en proportion des revenus dont ils jouissent sous la protection de l'État »⁶.

Il considère que cette équité garantit une relation juste entre l'État et ses citoyens. Ceux qui bénéficient le plus des institutions publiques, comme la sécurité et la justice, doivent contribuer davantage. Ce principe est encore à la base de nombreux systèmes fiscaux contemporains, notamment dans les mécanismes de progressivité des impôts sur le revenu.

Le principe de la certitude

Pour Smith, l'impôt doit être clair et prévisible. Il écrit : « L'impôt que chaque individu est tenu de payer doit être certain, et non arbitraire. Le temps du paiement, la manière dont il doit être payé et la somme à payer doivent être clairs pour le contribuable et pour toute autre personne

⁵ *Revue Économique*, vol. 38, n° 6, 1987, pp. 1115-1117

⁶ Adam Smith, *Recherches sur la nature et les causes de la richesse des nations*, livre V, chapitre II, p. 825, édition Gallimard, 1995.



»⁷. Ce principe vise à éviter les abus administratifs et les incertitudes qui peuvent freiner l'activité économique. Il critique les systèmes fiscaux arbitraires de son époque, où les contribuables étaient souvent à la merci des collecteurs d'impôts.

Le principe de la commodité

L'impôt doit être prélevé au moment et de la manière qui conviennent le mieux au contribuable. « Chaque impôt doit être perçu au moment où il est le plus probable qu'il soit pratique pour le contribuable de le payer ». Ceci témoigne d'une attention particulière à la praticité des prélèvements fiscaux, dans le but de minimiser leur impact sur la vie quotidienne des contribuables. Cette idée est aujourd'hui reflétée dans les systèmes fiscaux modernes, comme le prélèvement à la source.

Le principe de l'efficacité

Enfin, Smith souligne que l'administration de l'impôt doit minimiser les coûts. « Chaque impôt doit être conçu de manière à retirer des poches des contribuables aussi peu que possible au-delà de ce qu'il rapporte au Trésor public » L'efficacité administrative vise à limiter les coûts liés à la collecte des impôts, tels que les frais bureaucratiques ou les pertes dues à la fraude. Il reflète une préoccupation pour l'optimisation des ressources publiques.

Les principes fondateurs d'Adam Smith continuent d'influencer les politiques fiscales contemporaines. Ils constituent le socle des débats modernes sur la fiscalité, notamment en matière de progressivité et de transparence. Ils ont permis en outre d'établir un équilibre entre les besoins de financement de l'État et les droits des contribuables, un équilibre toujours pertinent dans les discussions sur la réforme fiscale.

Les principes de fiscalité d'Adam Smith sont le fruit de sa vision libérale et rationnelle de l'économie. Bien qu'ils aient été formulés au XVIIIe siècle, conservent une pertinence universelle et continuent d'inspirer les systèmes fiscaux modernes, où l'équilibre entre justice sociale, efficacité économique et simplicité administrative demeure un enjeu central.

3- David Ricardo et la neutralité fiscale

David Ricardo, dans *Principes de l'économie politique et de l'impôt* (1817), a posé les bases de la réflexion sur la neutralité fiscale, un concept central dans les débats économiques sur la fiscalité. Selon lui, l'impôt idéal est celui qui n'altère pas les mécanismes naturels du marché, ni les choix économiques des individus. Cette théorie vise à préserver une allocation optimale des ressources tout en assurant les revenus nécessaires à l'État.

La neutralité fiscale, implique que l'impôt ne doit ni influencer les décisions de production ni perturber l'équilibre économique. « Tout impôt qui détourne les capitaux d'un emploi à un

⁷ Ibid. p. 826.



autre, ou qui altère la proportion entre les différentes branches de production, est nuisible à la prospérité générale »⁸. L'objectif étant d'éviter que la fiscalité ne crée des distorsions qui nuisent à l'efficacité du marché. L'État doit donc chercher à collecter des recettes sans interférer avec les mécanismes économiques.

Dans son analyse, Ricardo identifie la rente foncière comme une cible idéale pour une taxation neutre. Elle est considérée comme un excédent tiré de l'exploitation de la terre qui ne dépend ni du travail ni du capital investi. « La rente foncière est le revenu le moins nuisible à la production économique, car elle ne joue aucun rôle dans la détermination des prix des denrées agricoles » Ainsi, L'impôt qu'elle subit n'aurait pas d'impact négatif sur les incitations à produire ou à investir. Cette position reflète une compréhension profonde des effets économiques des différentes formes de taxation.

Cette analyse met en garde contre les impôts qui touchent le capital ou le travail, car ils risquent de ralentir la croissance économique. « Les impôts sur le capital diminuent l'accumulation de richesse et freinent l'expansion industrielle »⁹. Ces formes de taxation, en réduisant les investissements productifs, entraînent des inefficacités dans l'économie et compromettent le développement à long terme.

La théorie de Ricardo sur la neutralité fiscale a influencé les réflexions économiques modernes. Michel Bouvier¹⁰, note que la neutralité fiscale est devenue un principe fondamental pour concevoir des systèmes fiscaux minimisant les distorsions économiques. De plus, Fritz Neumark¹¹, souligne que l'idée de neutralité reste centrale dans les discussions sur la taxation des capitaux et des transactions internationales.

Cependant, bien que Ricardo ait établi une base fiscale solide, la neutralité fiscale est souvent critiquée dans les contextes modernes. Les objectifs sociaux, comme la redistribution des richesses, peuvent entrer en conflit avec ce principe. Elle limiterait la capacité de l'État à corriger les inégalités.

Par ailleurs, les adeptes des taxes écologiques, conçues pour influencer les comportements, remettent directement en question l'idéal de neutralité, car elles cherchent intentionnellement à modifier les choix des agents économiques.

David Ricardo, à travers sa théorie de la neutralité fiscale, a apporté une contribution essentielle à l'économie classique. Son analyse des effets des impôts sur les mécanismes du marché

8 Ricardo, D (1987), Principes de l'économie politique et de l'impôt, 3e éd., Paris : Calmann-Lévy, 1902, p. 135).

⁹ Ricardo, D. (1817), Des principes de l'économie politique et de l'impôt, Chapitre VIII.

¹⁰ Dans Introduction au droit fiscal général et à la théorie de l'impôt (LGDJ, 14e éd., 2020,

¹¹ Dans Impôt et Société (Économie appliquée, tome 22, n° 3, 1969, pp.



a jeté les bases des débats modernes sur la fiscalité optimale. Si la neutralité reste un objectif théorique valable, elle doit être équilibrée avec d'autres impératifs, tels que la justice sociale et les défis environnementaux. Aujourd'hui encore, les idées de Ricardo continuent de guider les réflexions sur la fiscalité et la politique économique.

II- Les perspectives interventionnistes et redistributives

La fiscalité, en tant qu'instrument central de l'intervention de l'État, occupe une place cruciale dans les débats économiques et politiques. Plus qu'un simple outil de financement des dépenses publiques, elle reflète des choix de société en matière de justice sociale, de régulation économique, et de redistribution des richesses. Parmi les multiples fonctions de la fiscalité, les dimensions interventionnistes et redistributives s'avèrent particulièrement essentielles pour répondre aux défis liés aux inégalités économiques et aux dysfonctionnements des marchés.

Historiquement, les approches interventionnistes et redistributives en matière de fiscalité se sont imposées face aux limites des mécanismes de marché à garantir l'équité et la stabilité économique. Ces perspectives s'appuient sur une conception active du rôle de l'État, justifiant l'imposition non seulement pour financer les biens publics, mais aussi pour corriger les déséquilibres structurels, relancer l'économie en période de crise, et protéger les plus vulnérables.

Dans ce contexte, des figures clés comme John Maynard Keynes, Karl Marx, et des théoriciens contemporains tels que John Rawls ou Amartya Sen, ont contribué à théoriser la fiscalité comme un outil central pour orienter les dynamiques économiques et sociales. Ces approches interrogent également les limites de l'impôt : jusqu'où peut-il aller pour redistribuer la richesse sans compromettre l'efficacité économique et la liberté individuelle?

1- La pensée marxiste et socialiste : L'impôt comme instrument de transformation sociale

La pensée marxiste sur la fiscalité s'inscrit dans une critique globale du capitalisme et de ses institutions. Pour Karl Marx, l'impôt, dans une société capitaliste, reflète et perpétue les rapports de classe. Cependant, il envisage la fiscalité comme un levier potentiel de transformation sociale dans la transition vers une société socialiste.

Il considère que dans le cadre du capitalisme, l'impôt est avant tout un instrument au service de la classe dominante. Dans *Le Capital*, il souligne que les impôts indirects, largement utilisés à son époque, pèsent de manière disproportionnée sur la classe ouvrière. « Les impôts indirects, en frappant les produits de première nécessité, accroissent la misère des travailleurs sans toucher aux revenus des capitalistes »¹².

Il critique également l'utilisation des recettes fiscales pour financer les dépenses militaires et les infrastructures destinées à renforcer le pouvoir économique des capitalistes. Cette vision

¹² Karl Marx, *Le Capital*, livre I, Paris : Éditions Sociales, 1971, p. 835



reflète une compréhension de la fiscalité comme un mécanisme soutenant les structures de domination et d'exploitation propres au capitalisme.

Dans le Manifeste du Parti communiste (1848), coécrit avec Friedrich Engels, Marx propose des réformes fiscales radicales pour démanteler les privilèges de la bourgeoisie. Il prône un impôt fortement progressif comme mesure transitoire dans la lutte des classes. « Une fiscalité fortement progressive est nécessaire pour transférer la richesse des classes possédantes vers les prolétaires et financer des services publics universels »¹³.

Cette taxation vise non seulement à réduire les inégalités économiques, mais aussi à affaiblir la concentration des moyens de production entre les mains de la bourgeoisie.

Dans la vision marxiste, l'impôt devient un outil de transformation sociale dans la transition vers une société socialiste. La fiscalité est envisagée comme un moyen de financer la socialisation progressive des moyens de production. Les recettes fiscales devraient être utilisées pour nationaliser des secteurs stratégiques, développer l'éducation publique et garantir un minimum de subsistance pour tous les citoyens. Cette approche reflète une vision où l'État joue un rôle central dans la réorganisation économique et sociale.

Les taxes sur le travail sont conçues comme une forme supplémentaire d'exploitation. Elles ne font qu'aggraver la pression exercée sur les travailleurs tout en renforçant les profits des capitalistes. Les taxes sur le revenu des travailleurs ne font que doubler l'exploitation qu'ils subissent dans le processus de production. En revanche, Marx soutient une taxation accrue des profits capitalistes et des rentes, qu'il considère comme des formes de richesse non méritées.

Comme les autres pensées qu'on a pu étudier jusqu'à présent, celle de Karl Marx continue d'influencer les débats sur la fiscalité, en particulier dans les discussions sur la taxation des grandes fortunes et des multinationales. Thomas Piketty, dans *Le Capital au XXI^e siècle* (2013), s'inscrit dans cette tradition en plaidant pour un impôt mondial progressif sur le capital : « Un impôt progressif sur le capital est indispensable pour réduire les inégalités structurelles et financer les biens publics mondiaux. De même, les mouvements en faveur de la taxation des transactions financières et des mesures de redistribution massive s'inspirent de l'idée marxiste selon laquelle l'impôt peut être utilisé pour transformer les structures économiques.

Mais bien que Marx reconnaisse le rôle potentiel de la fiscalité dans la lutte des classes, il reste sceptique quant à sa capacité à abolir les inégalités structurelles sous le capitalisme. Dans une société capitaliste, l'État contrôlé par la bourgeoisie, est limité dans son utilisation de la fiscalité comme outil redistributif. L'impôt ne peut être qu'une solution transitoire dans le cadre d'une révolution plus large.

13 Manifeste du Parti communiste, Friedrich Engels et Karl Marx, Paris : Éditions Sociales, 1948, p. 42



La pensée marxiste sur la fiscalité offre une critique profonde des systèmes fiscaux capitalistes tout en proposant des solutions redistributives pour réduire les inégalités et financer la transition vers une société socialiste. Bien que ses propositions aient évolué au fil du temps, elles restent pertinentes dans les débats contemporains sur la justice fiscale et les réformes nécessaires pour répondre aux défis des inégalités globales. L'approche marxiste continue de nourrir les réflexions sur la fiscalité en tant qu'instrument de transformation.

2- Keynes et l'utilisation fiscale dans la régulation et la stabilisation économique.

La pensée keynésienne en matière de fiscalité repose sur l'idée que l'État peut et doit intervenir dans l'économie pour stabiliser les cycles économiques et favoriser la croissance. John Maynard Keynes, dans *La Théorie générale de l'emploi, de l'intérêt et de la monnaie* (1936), élabore une vision où la fiscalité est un levier essentiel pour corriger les défaillances du marché et atteindre le plein emploi.

Il considère que l'impôt est un instrument clé pour influencer la demande globale. L'État doit utiliser la fiscalité pour moduler le pouvoir d'achat des ménages et des entreprises, en fonction des phases du cycle économique. Lors des périodes de récession, des réductions d'impôts peuvent stimuler la consommation et l'investissement, tandis que des hausses d'impôts en période de surchauffe économique permettent de freiner l'inflation. « Une variation appropriée des taux d'imposition peut stabiliser les oscillations de la demande effective »¹⁴. Cette approche repose sur la capacité de l'État à agir de manière proactive pour lisser les fluctuations économiques et éviter les crises.

Pour Keynes, la fiscalité n'est pas seulement un moyen de stabilisation économique, mais aussi un levier de redistribution. En augmentant les impôts des classes aisées et en allégeant la charge fiscale des ménages modestes, l'État peut réduire les inégalités et stimuler la consommation. Les ménages à faibles revenus ont une propension marginale à consommer plus élevée, ce qui maximise l'effet multiplicateur des dépenses publiques. Cette vision de la redistribution est centrale dans les systèmes fiscaux modernes. Elle justifie l'existence d'impôts progressifs sur le revenu et d'autres mesures fiscales redistributives.

En outre, la théorie Keynésienne préconise une fiscalité qui soutienne l'investissement public. Les recettes fiscales, en particulier en période de croissance, doivent être utilisées pour financer des infrastructures, l'éducation et la recherche, afin de stimuler la productivité à long terme. Elle considère ces dépenses publiques comme un moyen de compléter et d'orienter l'investissement.

¹⁴John Maynard Keynes. *La Théorie générale de l'emploi, de l'intérêt et de la monnaie*, Paris : Payot, 2002, p. 322.



Cette approche reflète l'idée que la fiscalité n'est pas simplement un prélèvement, mais une réallocation stratégique des ressources pour favoriser une croissance durable.

Cependant, Keynes met en garde contre les effets pervers d'une fiscalité excessive, qui pourrait décourager l'investissement et la consommation. Il souligne la nécessité d'un équilibre, car une fiscalité mal calibrée peut miner la confiance des agents.

Les idées de Keynes ont largement influencé les politiques fiscales contemporaines, notamment après la Seconde Guerre mondiale. Les systèmes fiscaux modernes intègrent des mécanismes stabilisateurs automatiques, tels que l'impôt progressif sur le revenu et les prestations sociales, qui s'ajustent automatiquement en fonction des cycles économiques.

En outre, les débats récents sur l'augmentation de l'investissement public pour faire face aux crises, comme celle de 2008 ou celle de la COVID-19, s'appuient sur l'héritage keynésien. La nécessité d'une fiscalité progressive et d'un investissement massif pour relancer les économies mondiales est presque éminente. « Une fiscalité redistributive et un investissement public accru sont indispensables pour réduire les inégalités et soutenir une croissance inclusive »¹⁵.

Si la pensée keynésienne reste influente, elle fait face à des critiques, notamment de la part des économistes libéraux qui craignent les effets de la fiscalité sur l'efficacité économique. En effet, la mise en œuvre de politiques fiscales keynésiennes nécessite une coordination étroite avec les politiques monétaires, faute de quoi elles risquent de provoquer des déficits publics chroniques.

La pensée keynésienne en matière de fiscalité a transformé le rôle de l'impôt, en le plaçant au cœur des politiques économiques modernes. À travers des mécanismes de stabilisation, de redistribution et de soutien à l'investissement public, elle a démontré que la fiscalité peut être un levier puissant pour corriger les défaillances du marché et promouvoir le bien-être collectif. Et bien que ses idées continuent de susciter des débats, elles restent un pilier des politiques fiscales dans de nombreuses économies contemporaines.

3- La pensée de John Rawls en fiscalité : la justice comme équité

John Rawls, dans son ouvrage majeur *Théorie de la justice* (1971), offre une approche philosophique qui a profondément influencé les discussions sur la fiscalité. Sa théorie de la justice comme équité propose une conception de la fiscalité fondée sur des principes de redistribution et de justice sociale, visant à corriger les inégalités tout en respectant les libertés fondamentales. Les institutions sociales doivent être organisées pour maximiser les bénéfices des membres les plus défavorisés de la société. Il formule deux principes fondamentaux de justice : Le principe de la liberté égale où chaque individu doit disposer des mêmes libertés fondamentales, et le principe

¹⁵Thomas Piketty. *Le Capital au XXIe siècle*, Paris : Seuil, 2013, p. 540.



de différence où les inégalités sociales et économiques sont acceptables uniquement si elles bénéficient aux moins favorisés.

Les impôts progressifs sont un instrument clé pour appliquer ces principes. «Une fiscalité redistributive, proportionnée aux capacités contributives des individus, est nécessaire pour garantir que les inégalités économiques restent au service de la justice sociale »¹⁶. Les individus ne doivent pas être pénalisés pour des facteurs échappant à leur contrôle, comme leur origine sociale ou leur talent naturel. Il affirme que « Les inégalités résultant de circonstances arbitraires doivent être compensées par des mécanismes fiscaux appropriés »¹⁷.

De nos jours c'est ce principe qui justifie la taxation accrue des hauts revenus et des grandes fortunes, tout en allégeant la charge fiscale sur les ménages modestes.

La pensée Rawlsienne prône le rôle de la fiscalité dans le financement des biens publics, comme l'éducation, la santé et les infrastructures, qui bénéficient à tous, mais surtout aux moins favorisés. Ces biens publics ne doivent pas être considérés comme des dépenses sociales, mais comme des investissements dans la justice et la stabilité sociale.

Rawls critique les systèmes fiscaux régressifs, comme les taxes sur la consommation, qui pèsent davantage sur les ménages modestes. Il considère qu'ils aggravent les inégalités et vont à l'encontre du principe de différence, ils désavantagent les classes inférieures et renforcent les privilèges des plus. Ceci se manifeste clairement en matière de TVA et des autres formes de taxation indirecte.

La pensée de John Rawls en fiscalité offre une perspective profondément éthique et philosophique sur l'utilisation de l'impôt comme levier de justice sociale. En mettant l'accent sur les principes de redistribution et d'égalité des chances, il propose un cadre théorique qui reste pertinent face aux défis des inégalités contemporaines. Cependant, sa mise en œuvre soulève des questions pratiques. Son privilège pour les impôts progressifs élevés pourrait décourager l'investissement et l'innovation. Son application suppose un équilibre attentif entre équité et efficacité économique, ce qui est difficile à appliquer dans des économies mondialisées, où les capitaux et les talents sont mobiles.

III- Les critiques modernes et alternatives à la fiscalité

1- La pensée libertarienne en fiscalité : une défense de la liberté et de la propriété

La pensée libertarienne en matière de fiscalité repose sur une vision radicale de la liberté individuelle et des droits de propriété. L'impôt est souvent perçu comme une forme de coercition illégitime qui viole la souveraineté de l'individu. En repoussant l'intervention de l'État, ils

¹⁶ John Rawls, *Théorie de la justice*, Paris : Éditions du Seuil, 1987, p. 316.

¹⁷ John Rawls, *Théorie de la justice*, Paris : Éditions du Seuil, 1987, p. 308.



défendent des systèmes fiscaux réduits, voire leur abolition totale, dans le but de maximiser l'autonomie personnelle et la libre interaction économique.

Au cœur de la pensée libertarienne se trouve l'idée que chaque individu possède un droit inviolable sur sa personne et les fruits de son travail. « Toute taxation est, en substance, une appropriation coercitive des ressources d'autrui, une violation des droits de propriété »¹⁸. Cette perspective rejette la légitimité de l'État à intervenir dans les relations économiques et condamne l'impôt comme une atteinte à la liberté individuelle.

Ils s'opposent catégoriquement à l'idée de redistribution par la fiscalité. Ils considèrent celle-ci comme une forme de confiscation forcée des biens des individus, justifiée par des principes moralement arbitraires. Puisqu'elle viole les principes de justice procédurale. « La taxation des revenus du travail équivaut à un travail forcé, car elle oblige les individus à travailler pour le bénéfice d'autrui »¹⁹.

L'État ne peut légitimement intervenir que pour protéger les droits individuels, tels que la sécurité et la propriété, mais non pour redistribuer la richesse. Une conception limitée de l'État, souvent qualifiée « d'État-gendarme ». Cette forme minimale de gouvernement est financée par des impôts réduits au strict minimum, destinés uniquement à couvrir les fonctions régaliennes : la défense, la justice et la sécurité. « L'État ne devrait jamais s'arroger le pouvoir de redistribuer la richesse ; son rôle est uniquement de protéger les droits fondamentaux »²⁰.

Certains libertariens avancent des solutions pour réduire ou éliminer la fiscalité coercitive. Murray Rothbard propose, par exemple, que les fonctions régaliennes soient financées par des contributions volontaires ou des systèmes de marché. Dans *For a New Liberty* (1973), il défend un modèle où les services publics sont assurés par des entreprises privées sous forme d'arrangements volontaires, sans intervention étatique.

Les idées libertariennes sur la fiscalité, bien qu'influentes, ont suscité de nombreuses critiques. Les théoriciens notent que l'absence d'un système fiscal redistributif dans la vision libertarienne risque d'aggraver les inégalités sociales et de concentrer les richesses au sein d'une élite économique. En outre, les services publics financés volontairement ne pourraient réellement répondre aux besoins des plus vulnérables.

Les idées libertariennes restent une référence majeure dans les débats contemporains sur la fiscalité, notamment dans les nations où les initiatives de réduction des impôts rencontrent un

¹⁸Murray Rothbard *Power and Market: Government and the Economy*, Kansas City: Sheed Andrews & McMeel, 1970, p. 162).

¹⁹Anarchy, State, and Utopia, New York: Basic Books, 1974, p. 169.

²⁰ *Atlas Shrugged*, New York: Random House, 1957, p. 981.



fort soutien. Ces principes ont inspiré des politiques mises en œuvre sous les mandats de Ronald Reagan et Margaret Thatcher, caractérisées par des diminutions notables des charges fiscales et une dérégulation économique poussée.

Néanmoins, les crises économiques récentes ont relancé les discussions sur les limites d'un État réduit au strict minimum. Elles ont également souligné l'importance du financement public pour répondre à des enjeux collectifs majeurs, tels que la gestion de la pandémie de COVID-19 et la lutte contre le changement climatique.

2- *La théorie des choix publics*

La théorie des choix publics, développée par James Buchanan et Gordon Tullock, redéfinit l'analyse de la fiscalité en s'écartant des visions traditionnelles d'un État impartial. Cette approche met en lumière les motivations personnelles des décideurs politiques, des administrateurs publics et des groupes d'intérêt, révélant ainsi les biais et les dysfonctionnements qui influencent les politiques fiscales.

Les acteurs gouvernementaux ne sont pas toujours guidés par l'intérêt général, mais par leurs propres priorités et avantages, ils doivent être perçus comme un ensemble d'individus poursuivant des objectifs personnels. Cette perspective remet en question la conception idéaliste d'une fiscalité neutre et met l'accent sur les dérives potentielles lorsque les décisions publiques sont influencées par des intérêts spécifiques.

« La redistribution fiscale est souvent le résultat d'accords politiques qui favorisent certains groupes au détriment d'autres »²¹. Le rôle des coalitions politiques dans la conception de systèmes fiscaux est déterminant, il reflète davantage des intérêts partisans qu'un réel souci d'équité.

La théorie des « public-choice » explore également le rôle des bureaucraties dans l'amplification des pressions fiscales. William Niskanen, dans *Bureaucracy and Representative Government* (1971), montre que les administrateurs publics, cherchant à maximiser leurs budgets, peuvent pousser à des dépenses et des prélèvements excessifs qui entraînent des politiques fiscales inefficaces. Ce comportement contribue à l'augmentation des charges fiscales sans nécessairement garantir une meilleure allocation des ressources.

Pour contrer ces dysfonctionnements, Buchanan propose d'encadrer les politiques fiscales à travers des règles constitutionnelles rigoureuses. Ces garde-fous visent à empêcher les gouvernements de manipuler la fiscalité selon des considérations électoralistes. De telles réformes incluent des plafonds sur les impôts ou des mécanismes de consultation citoyenne pour valider les décisions fiscales majeures.

²¹Buchanan et Tullock, *The Calculus of Consent*, Ann Arbor: University of Michigan Press, 1962, p. 195.



Cette théorie, bien qu'elle propose une critique approfondie des systèmes fiscaux, et que ses contributions restent essentielles pour comprendre les dynamiques politiques et administratives qui façonnent les systèmes fiscaux modernes, suscite également des débats. Michel Bouvier²², observe que cette approche accorde une attention limitée aux bienfaits des politiques fiscales redistributives pour la cohésion sociale. De même les contraintes excessives sur les politiques fiscales pourraient restreindre la capacité des gouvernements à répondre efficacement aux crises économiques.

Les principes de cette théorie continuent d'influencer certaines réformes actuelles, notamment dans les efforts pour renforcer la transparence des politiques fiscales et réduire les gaspillages. Cependant, face aux défis globaux, tels que le financement des infrastructures publiques ou la fiscalité internationale, les propositions de la théorie des choix publics soulèvent des questions sur leur adaptabilité à des problématiques contemporaines.

²² Michel Bouvier. Introduction au droit fiscal général et à la théorie de l'impôt. LGDJ, 14e éd., 2020, pp. 250-253.



Conclusion

L'analyse de l'impôt dans la pensée économique met en lumière son rôle central comme fondement financier de l'État et instrument de régulation économique. Les différents courants théoriques montrent que l'impôt influence l'allocation des ressources, la répartition des revenus et la stabilité macroéconomique. Tandis que les approches classiques et néoclassiques privilégient les questions d'efficacité et d'incitations, les analyses keynésiennes soulignent ses fonctions stabilisatrices et redistributives.

En revanche, les courants modernes, notamment l'économie publique contemporaine et l'économie institutionnelle, insistent sur la gouvernance fiscale, la transparence et le consentement à l'impôt comme conditions de sa légitimité. Parallèlement, les débats récents explorent des alternatives ou compléments à la fiscalité traditionnelle, telles que les redevances, les partenariats public-privé ou les mécanismes de financement non fiscaux, afin de répondre aux contraintes budgétaires et aux exigences d'efficacité. Ainsi, l'impôt demeure un instrument incontournable, mais son acceptabilité et son efficacité dépendent de son adaptation aux évolutions économiques, sociales et institutionnelles.



Références bibliographiques

- Adam Smith. Recherches sur la nature et les causes de la richesse des nations, édition Gallimard, 1995.
- Anarchy, State, and Utopia, New York: Basic Books, 1974.
- *Atlas Shrugged*, New York: Random House, 1957.
- Buchanan et Tullock, The Calculus of Consent, Ann Arbor: University of Michigan Press, 1962.
- *Encyclopédie ou Dictionnaire raisonné des sciences, des arts et des métiers*.
- Impôt et Société. Économie appliquée, tome 22, n° 3, 1969.
- John Maynard Keynes. La Théorie générale de l'emploi, de l'intérêt et de la monnaie, Paris : Payot, 2002.
- John Rawls, Théorie de la justice, Paris : Éditions du Seuil, 1987.
- Karl Marx, Le Capital, livre I, Paris : Éditions Sociales, 1971.
- Manifeste du Parti communiste, Friedrich Engels et Karl Marx, Paris : Éditions Sociales, 1948.
- Michel Bouvier, Introduction *au Droit Fiscal Général et à la Théorie de l'Impôt*, LGDJ, 14e éd., 2020.
- Michel Bouvier, Marie-Christine Esclassan, Jean- Pierre Lassale, Finances publiques, L.G.D.J. 6ème éd.
- Murray Rothbard *Power and Market: Government and the Economy*, Kansas City: Sheed Andrews & McMeel, 1970.
- *Revue Économique*, vol. 38, n° 6, 1987.
- Ricardo, D, Principes de l'économie politique et de l'impôt, 3e éd., Paris : Calmann-Lévy, 1902.
- Steiner, *Le Projet Physiocratique : Théorie de la Propriété et Lien Social*, *Revue Économique*, vol. 38, n° 6, 1987.